



PROCES VERBAL DE LA
SÉANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 10
AVRIL 2025

Commune de La Bouëxière

Département : Ille et Vilaine

Nombre de membres du Conseil
Municipal en exercice : 27

Nombre de membres présents : 21

Nombre de votants : 26

Date de la convocation : Vendredi 4
avril 2025

Date d'affichage du compte rendu :
le 17 avril 2025

Secrétaire de séance : Madame Aline
GUILBERT

Le Conseil Municipal de cette
Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la
loi, dans la salle du conseil
municipal, sous la présidence de
Monsieur Stéphane PIQUET, Maire.

Présents : Stéphane PIQUET, Aline
GUILBERT, Gilbert LE ROUSSEAU,
Stéphane RASPANTI, Thierry FONTAINE,
Sterenn LECLERE, Alain JOSEPH, Jean-
Pierre LOTTON, Rachel SALMON, Nadine
LEC'HVIEN, Olivier LEDOUBLE, Régine
DARSOULANT, Anne DALL'AGNOL,
Philippe ROCHER, Sylvie PRETOT-
TILLMAN, Olivier LE BIHAN, Emma
LECANU, Hadja DESILES, Maryline
GEAUD, Thomas JOUANGUY, Sylvain
HARDY.

Absents excusés : Isabelle
MARCHAND-DEDELOT, Margaret
GUEGAN KELLY, Mickaël COIRE,
Isabelle CERNEAUX, Lucia
BENFRAIHA, Guillaume ALLAIN.

Procurations : Isabelle MARCHAND-
DEDELOT à Emma LECANU, Margaret
GUEGAN KELLY à Thierry FONTAINE,
Mickaël COIRE à Olivier LEDOUBLE, Isabelle
CERNEAUX à Rachel SALMON, Lucia
BENFRAIHA à Stéphane RASPANTI.

Monsieur Le Maire précise que le quorum est atteint.

PROSPECTIVE – AMENAGEMENT URBAIN – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

39-2025 MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX - CHOIX DES ENTREPRISES – AMENAGEMENT DE LA RUE DES ECOLES ET DU PARC DE STATIONNEMENT

Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau

Monsieur Le Rousseau précise aux membres du conseil municipal que le marché public de travaux a été lancé pour l'aménagement de la rue des écoles et du parc de stationnement. Il rappelle que suite à une étude d'aménagement, d'urbanisation et de réorganisation de la circulation, la Commune de la Bouëxière a souhaité lancer un marché de travaux pour la première phase de cette étude, la rue des écoles.

La procédure de passation des marchés utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique. Il s'agit d'un marché ordinaire. Concernant cette consultation publique, les prestations sont réparties en deux lots :

-Le lot 1 : Terrassement, voirie, eaux pluviales

-Le lot 2 : Aménagement paysager

Chaque lot fait l'objet d'un marché. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots. Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de deux lots.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Concernant les variantes, les candidats n'ont pas l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R.2151-8 à R.2151-11 du code de la commande publique, une offre comportant des variantes. Une seule variante est autorisée pour le lot 1.

Il est rappelé que la maîtrise d'œuvre du projet est assurée par la société A3 Paysage, 330 rue Joséphine Pencalet, 29 200 Brest.

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par la société SAS Alain Guimard, 21 rue Jules Le Grand, 56 100 Lorient.

Concernant l'attribution des marchés, le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

La consultation a été mise en ligne le 18 mars 2025 sur le site Mégalis et la date limite de réception des offres est prévue le lundi 7 avril 2025 à 12H00.

Une commission des marchés s'est tenue le jeudi 10 avril 2025 à 18H00 pour le choix des entreprises sur chacun des lots.

Après analyse des offres, la commission des marchés propose de retenir :

-Pour le lot 1 : Terrassement, voirie, eaux pluviales : l'entreprise Eurovia après négociation pour un montant de 570 694.21 euros hors taxe.

-Pour le lot 2 : Aménagement paysager : lot infructueux.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de choisir l'entreprise Eurovia pour un montant de 570 694.21 euros hors taxe pour le lot 1 : terrassement, voirie, eaux pluviales et de déclarer le lot 2 infructueux. Ils décident également d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

40-2025 MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX - CHOIX DES ENTREPRISES – RESTRUCTURATION DU REZ DE CHAUSSEE D'UN BATIMENT A REY LEROUX EN SERVICE DE RESTAURATION

Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau

Monsieur Le Rousseau précise aux membres du conseil municipal que le marché public de travaux a été lancé pour la restructuration du rez-de-chaussée d'un bâtiment à Rey Leroux en service de restauration. Il rappelle que la Commune de la Bouëxière souhaite restructurer le rez-de-chaussée du bâtiment 1 en service de restauration sous forme de self destiné au centre d'accueil de loisirs des enfants.

La procédure de passation des marchés utilisée est la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du code de la commande publique. Il s'agit d'un marché ordinaire. Concernant cette consultation publique, les prestations sont réparties en dix lots :

-Le lot 1 : Curage – Gros oeuvre

-Le lot 2 : Charpente Bois

-Le lot 3 : Couverture Ardoises

-Le lot 4 : Menuiseries extérieures

-Le lot 5 : Menuiseries intérieures

-Le lot 6 : Doublages – Cloisons – Plafonds suspendus

-Le lot 7 : Revêtements de sols durs

-Le lot 8 : Revêtements de sols souples – Peinture

-Le lot 9 : Plomberie – Chauffage – Ventilation

-Le lot 10 : Electricité CFO CFA – Chauffage électrique

Chaque lot fait l'objet d'un marché. Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Concernant les variantes, aucune variante n'est autorisée.

Il est rappelé que la conduite d'opération est assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

La maîtrise d'œuvre du projet est assurée par la société CLARC Architectes, Le Guérischet, 35830 Betton.

Concernant l'attribution des marchés, le jugement des offres est effectué dans les conditions prévues aux L.2152-1 à L.2152-4, R.2152-1 et R.2152-2 du code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

La consultation a été mise en ligne le 13 mars 2025 sur le site Mégalis et la date limite de réception des offres est prévue le vendredi 4 avril 2025 à 12H00.

Une commission des marchés s'est tenue le jeudi 10 avril 2025 à 18H00 pour le choix des entreprises sur chacun des lots.

Après analyse des offres, la commission des marchés a retenu :

-Le lot 1 : Curage – Gros œuvre : l'entreprise CF CONSTRUCTIONS pour un montant de 80 056.76 euros hors taxe.

-Le lot 2 : Charpente Bois : estimation (négociation de gré à gré) à 9 000 euros hors taxe.

-Le lot 3 : Couverture Ardoises : l'entreprise COUPE pour un montant de 8 559.23 euros hors taxe.

-Le lot 4 : Menuiseries extérieures : l'entreprise SAB pour un montant de 62 676.22 euros hors taxe.

-Le lot 5 : Menuiseries intérieures : estimation (négociation de gré à gré) à 11 000 euros hors taxe.

-Le lot 6 : Doublages – Cloisons – Plafonds suspendus : l'entreprise KOEHL pour un montant de 19 279.60 euros hors taxe.

-Le lot 7 : Revêtements de sols durs : l'entreprise BARBOT pour un montant de 27 466.84 euros hors taxe.

-Le lot 8 : Revêtements de sols souples – Peinture : l'entreprise THEHARD pour un montant de 17 795.43 euros hors taxe.

-Le lot 9 : Plomberie – Chauffage – Ventilation : l'entreprise ANVOLIA pour un montant de 85 000 euros hors taxe.

-Le lot 10 : Electricité CFO CFA – Chauffage électrique : l'entreprise LUSTRELEC pour un montant de 29 482.73 euros hors taxe.

Il est demandé aux membres du conseil municipal de choisir les entreprises retenues par la commission des marchés et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Dans le cadre du dispositif « Ambitions Communes », l'ensemble de ces éléments seront transmis au Conseil Départemental d'Ille et Vilaine.

Monsieur Sylvain Hardy pour les élus « Agir avec Vous » demande : « *En termes de fonctionnement ce sont des repas qui sont faits au restaurant scolaire avec une liaison chaude vers Rey Leroux ?* ».

Monsieur Le Maire précise : « *Aujourd'hui cela peut être cette configuration mais aussi avec une liaison froide puisque les deux sont possibles. Cela pourra être les services de Rey Leroux qui produisent. La décision n'est pas actée et sera évolutive en fonction de la volumétrie du besoin. On va étudier la question en fonction du nombre de repas fournis et de notre capacité interne à produire. Notre capacité de production est au restaurant municipal et nous sommes en liaison chaude ; la structure sera aussi opérationnelle en liaison froide. On parle uniquement de l'ALSH ; pour le projet Diwan, la cuisine sera autonome* ».

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité de choisir les entreprises retenues par la commission des marchés citées ci-dessus et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer les marchés correspondants ainsi que toutes pièces relatives à cette affaire.

Décision du Conseil Municipal	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

► Informations diverses : commission de révision des listes électorales le mardi 29 avril 2025 à 18H30.

► Intervention de Monsieur Le Maire : « *Au dernier conseil municipal, j'avais indiqué sur le sujet de la déchetterie qu'une votation populaire aurait lieu. Après le travail réalisé par la DGS en lien avec les services de la Préfecture, il s'avère que nous n'avons pas le droit de faire un référendum d'initiative local sur un sujet dont la Commune n'a pas la compétence. En conséquence, comme il a été évoqué par certains élus que nous n'aurions pas fait suffisamment de communication sur le projet de déchetterie, je vous propose de faire à la place une journée d'informations pour les habitants qui aura lieu le samedi 26 avril 2025 à la salle Corbière. Un échange a été fait avec le Président du SMICTOM, monsieur Ronan Salaün qui sera présent. Il y aura d'abord une réunion publique d'informations à 10H00 et des rencontres individuelles seront ensuite prévues pour les citoyens toute la journée* ».

► **Calendrier prévisionnel des dates des réunions de conseil municipal sous réserves de modifications ultérieures :**

Le lundi 12 mai 2025 à 20H30
Le lundi 30 juin 2025 à 20H30
Le lundi 15 septembre 2025 à 20H30

Le lundi 13 octobre 2025 à 20H30
Le lundi 24 novembre 2025 à 20H30
Le lundi 15 décembre 2025 à 20H30

L'ordre du jour est épuisé.

La séance est levée à 19h38.

Le Maire

Stéphane PIQUET

Le 24 avril 2025